

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 24 Mai 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 9.1, 9.2.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h35

Étaient présents : , Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS (à partir du 0.2) Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (jusqu'au 5.3), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'au 5.3), Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'au 7.1), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 1.1.1), Mme Elsa MAILLOT (à partir du 0.2), Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.1), M. Philippe MOUGIN (jusqu'au 6.12), M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 0.2 et jusqu'au 8.2), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Brailans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1), M. Gilbert GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER (jusqu'au 6.12) Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN (à partir du 0.2) Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET, suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON (à partir du 1.1.1) Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir du 0.2) Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 6.12) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Raymond LAMBOLEY, suppléant de M. Claude MAIRE Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 1.1.1) Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN (à partir du 0.2) Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER (à partir du 0.2) Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 1.1.1) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 1.1.1) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

Étaient absents : Besançon : M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chevroz : M. Yves BILLECARD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER

Secrétaire de séance : M. Yves MAURICE

Procurations de vote :

Mandants : E. ALAUZET (à partir du 5.4), P. BONNET, E. BRIOT, P. CURIE, B. FALCINELLA, M. LEMERCIER (à partir du 7.2 et jusqu'au 8.2), T. MORTON (jusqu'au 0.2), P. MOUGIN (à partir du 7.1), S. PESEUX (jusqu'au 5.3), Y. POUJET, R. REBRAB, M. SEBBAH, C. WERTHE, Y. BILLECARD, JF. MENESTRIER (à partir de 7.1), P. BELUCHE, C. ZOBENBULLER

Mandataires : R. STHAL (à partir du 5.4), J. GROSPERRIN, C. LIME, D. SCHAUSS, D. POISSENOT, K. ROCHDI (à partir du 7.2 et jusqu'au 8.2), N. BODIN (jusqu'au 0.2), J. ACARD (à partir du 7.1), M. DALPHIN (jusqu'au 5.3), A. GHEZALI, M. ZEHAF, M. OMOURI, L. FAGAUT, G. ORY, S. RUTKOWSKI (à partir du 7.1), J. KRIEGER, J. CONTINI

Délibération n°2018/004145

Rapport n°1.2.1 - Création d'un poste d'adjoint de gestion administrative et financière auprès du Département architecture et bâtiments

Création d'un poste d'adjoint de gestion administrative et financière auprès du Département architecture et bâtiments

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Inscription budgétaire

« Charges de personnel »
Budget principal

Résumé :

La convention de prestations entre la CAGB et la Ville de Besançon pour la gestion technique et énergétique des bâtiments et équipements communautaires a pour conséquence de transférer la gestion administrative et financière de la fourniture d'énergie, des contrats d'exploitation et des opérations de renouvellement ou de modernisation des équipements sur le service administratif et financier DAB-DME.

Aussi, il est proposé la création d'un poste d'adjoint de gestion administrative et financière, à temps non complet (50 %), au sein du Département architecture et bâtiments.

I. Contexte

Les instances délibérantes de la CAGB et la Ville de Besançon ont approuvé une convention de prestations entre les deux collectivités pour la gestion technique et énergétique des bâtiments et équipements communautaires.

Une première étape de mutualisation de la direction administrative et opérationnelle du Département Architecture et Bâtiment (DAB) a été initiée à compter 1^{er} janvier 2017, permettant une première année de transfert, de diagnostic, d'apprentissage, de pilotage et de suivi du patrimoine bâti de la CAGB.

Au gré de ces opérations de maintenance et d'entretien courant, voire dans quelques cas de réparations, remises en état et aux normes ou modifications plus substantielles des bâtiments et infrastructures relevant du DAB, les techniciens de secteurs et chefs de services de la Direction Patrimoine ont pu constater quelques dysfonctionnements, surcoûts et délais d'intervention importants.

Ces contraintes techniques, financières et calendaires résultent essentiellement du recours systématique à des prestataires extérieurs spécialisés dans le cadre des marchés subséquents à bons de commandes ou accords-cadres de la CAGB.

La Régie Patrimoine municipale et ses différents secteurs d'activité n'ont en effet pas été inclus dans le processus de mutualisation du DAB.

La gestion de l'énergie dans les bâtiments et pour les équipements de l'agglomération n'a pas été non plus prise en compte dans cette première phase du processus de mutualisation et il ressort de cette première étape une carence pour assurer la fourniture d'énergie, le suivi des contrats d'exploitation des équipements de chauffage, des équipements de production ou de stockage d'électricité et de froid, la réalisation de petites interventions ou de petits travaux imprévus mais aussi de travaux plus conséquents d'optimisation, de réparation, de renouvellement ou de création d'équipements.

En outre, les objectifs du Grand Besançon en matière de lutte contre le changement climatique fixés dans le Plan Climat Energie et dans la démarche CITERGIE nécessitent la mise en place de suivis, d'analyses et la mise en œuvre d'actions spécifiques pour réduire les consommations d'énergies, les émissions de gaz à effet de serre et augmenter la part d'énergie renouvelable.

Avec sa Direction Maîtrise de l'Energie (DME), la Ville de Besançon dispose des compétences techniques pour assurer l'ensemble de ces missions Climat-Energie sur le patrimoine de la CAGB.

Dans ce contexte et compte tenu des premiers mois d'exploitation mutualisée, la Communauté d'Agglomération a souhaité pouvoir s'appuyer sur les personnels et moyens de la Ville pour la gestion et l'entretien de son patrimoine bâti communautaire ainsi que des équipements énergétiques, dans le cadre d'une bonne organisation des services, pour permettre de rationaliser leur fonctionnement et d'améliorer le service rendu aux usagers.

Ce dispositif vise également à répondre au partage et au pilotage commun le plus efficient possible des missions de service public.

Considérant que le patrimoine bâti communautaire reste limité, de facture plutôt récente, et qu'il est essentiellement implanté sur le territoire de la Ville, il n'est pas apparu opportun de créer un service communautaire dédié.

De ce fait et pour assurer une continuité et une homogénéité dans l'entretien des établissements recevant du public et autres bâtiments communautaires, il a été décidé de confier à la Direction Architecture et Patrimoine, d'ores et déjà partiellement mutualisée, et à la Direction de la Maîtrise de l'Energie la possibilité de faire intervenir les agents municipaux de la Régie Patrimoine et des services DME, dans le cadre d'une convention de gestion, conformément aux articles L5215-27, L5216-7-1 et L5214-16du CGCT.

Les services de la Régie Patrimoine municipale du DAB et de la Direction Maîtrise de l'Energie (DME) restent placés sous l'autorité fonctionnelle du Maire tout en leur permettant d'optimiser les coûts d'entretien et de maintenance du patrimoine bâti communautaire, de gérer la fourniture d'énergie et les équipements énergétiques communautaires et de contribuer à atteindre les objectifs du Plan Climat Energie de l'Agglomération.

Cette convention prévoit un volume estimatif de prestations (base tarifs horaires municipaux) d'environ 100 000 € par an, tel que détaillé ci-dessous :

- Fournitures : 15 000 €
- Agent régie Bâtiment : 35 000 €
- Agent DME : 50 000€

L'ensemble des prestations réalisées par la Ville permettra une économie nette de 24 000 € pour l'Agglomération et doit être neutre financièrement pour la Ville. En outre, elle permettra une gestion plus durable des équipements communautaires et génèrera également des économies d'investissements dans la durée.

Pour mener à bien ces prestations, il est proposé de créer trois postes :

- 2 postes à temps plein au sein des effectifs permanents de la Ville de Besançon : un poste d'électricien au sein du département architecture et bâtiments (catégorie C) et un poste de technicien Energie au sein de la direction maîtrise de l'énergie (catégorie B) ;
- 1 poste à temps non complet d'adjoint de gestion administrative et financière (catégorie C) au sein des effectifs du Grand Besançon.

Le présent rapport porte sur le poste à créer au sein des effectifs du Grand Besançon.

II. Evolution envisagée

La convention de gestion pour la gestion technique et énergétique des bâtiments et des équipements communautaires a un impact sur le service administratif et financier partagé DAB-DME et déjà mutualisé avec le Grand Besançon (effectif CAGB).

En effet, cette convention a pour conséquence de transférer la gestion administrative et financière de la fourniture d'énergie, des contrats d'exploitation et des opérations de renouvellement ou de modernisation des équipements sur le service administratif et financier DAB-DME.

Ce transfert représente la gestion supplémentaire de 24 lignes de crédits supplémentaires. Le service aura en plus de ses missions actuelles la charge du paiement des factures d'énergie de la CAGB, l'encaissement des recettes, sans oublier la gestion des ventilations de crédits autour de projets communs Ville-CAGB (comme le cas des CEE), un surcroît d'activités sur la gestion des marchés (exploitation, travaux, prestations diverses de contrôles...) de la CAGB et leur exécution budgétaire.

Pour l'année 2017, rien que les factures d'énergie à la CAGB ont engendré l'émission de 316 mandats pour 225 factures annuelles.

Par conséquent, il est proposé de créer un poste d'adjoint de gestion administrative et financière à temps non complet (50%) dans les effectifs permanents de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ; poste relevant de l'ensemble des grades du cadre d'emploi des adjoints administratifs.

L'adjoint de gestion administrative et financière assure le traitement comptable des dépenses courantes du service et notamment :

- l'engagement, la liquidation, les traitements des factures et des acomptes et soldes de marché,
- l'élaboration des dossiers financiers des entreprises et suivi (notification décompte général et définitif, le suivi et l'établissement des mains levées de retenue de garantie,
- les renseignements des entreprises (paiements) et de la Trésorerie du Grand Besançon,
- l'établissement des dossiers de subvention avec les chefs de projet et suivi financier : production des justificatifs nécessaires aux demandes de versements
- l'établissement des titres de recettes,
- le traitement des rejets en liaison avec le service des finances et la trésorerie.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la création d'un poste d'adjoint de gestion administrative et financière à temps non complet (50%) relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs, auprès du Département architecture et bâtiments.



Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112
Contre : 0
Abstentions : 2
Ne prennent pas part au vote : 0